

**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT**

**Siège social : Centre Inter Administratif – Bâtiment B  
5 Rue du 71<sup>ème</sup> R.I.  
22000 SAINT-BRIEUC**

ΦΦΦΦΦ

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT**

**Siège social : Centre Inter Administratif – Bâtiment B  
5 Rue du 71<sup>ème</sup> R.I.  
22000 SAINT-BRIEUC**

ΦΦΦΦΦ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT**

**Centre Inter Administratif – Bâtiment B  
5 Rue du 71<sup>ème</sup> R.I.**

**22000 SAINT BRIEUC**

**Aux Adhérents,**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie Autres Informations de l'annexe des comptes concernant la présentation des comptes hors champ de la fiscalité.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Comptabilisation des subventions » figurant page 16 de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la comptabilisation des subventions d'exploitation. Nos travaux ont consisté à examiner les décisions d'attribution de subventions et à vérifier par sondage l'application de la méthode décrite dans la note « Comptabilisation des subventions » figurant page 16 de l'annexe.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à SAINT BRIEUC, le 09 Avril 2019**

Le Commissaire aux comptes  
**CABINET COSQUER TANGUY,**  
représenté par Magali COSQUER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Magali Cosquer', written over a horizontal line.

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 788	1 788		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 923	3 274	1 649	2 634
	Autres immobilisations corporelles	60 511	43 181	17 330	21 364
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				7 344	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>67 222</b>	<b>48 243</b>	<b>18 979</b>	<b>31 341</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	13 154		13 154	11 250
	Autres créances	157 853		157 853	106 597
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	104 655		104 655	115 185	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	566		566	556
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>276 228</b>		<b>276 228</b>	<b>233 587</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>343 449</b>	<b>48 243</b>	<b>295 207</b>	<b>264 929</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				7 344	
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

# Bilan Passif

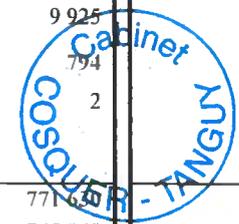
Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 649	15 649
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	15 649	15 649
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	128 682	127 430
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>25 662</b>	<b>1 252</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>169 993</b>	<b>144 331</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	2 500	7 500	
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>2 500</b>	<b>7 500</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>172 493</b>	<b>151 831</b>	
Provisions	Provisions pour risques	9 457	9 457
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>	<b>9 457</b>	<b>9 457</b>	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 948	10 497
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 782	10 800
	Dettes fiscales et sociales	76 219	72 616
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	898		
Autres dettes	8 076	628	
Produits constatés d'avance	4 332	9 100	
<b>Total des dettes</b>	<b>113 256</b>	<b>103 641</b>	
	Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>295 207</b>	<b>264 929</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		25 662,43	1 252,33
(1) Dont à moins d'un an		113 256	98 883
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		187	
ENGAGEMENTS DONNES			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	21 350	22 842
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	597 883	490 628
	Dons		
	Cotisations	125 712	90 637
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		1
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	15 637	8 756
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>760 583</b>	<b>612 864</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	132 797	101 947
	Impôts, taxes et versements assimilés	18 616	12 846
	Rémunération du personnel	397 427	334 075
	Charges sociales	175 892	150 653
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	10 934	11 332
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	3	3
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>735 671</b>	<b>610 857</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>24 913</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	327	487
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
<b>Charges financières</b>	Intérêts et charges financières	370	136
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(43)</b>	<b>350</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>24 870</b>	<b>2 357</b>
	Produits exceptionnels	10 720	144
	Charges exceptionnelles	9 925	1 232
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>794</b>	<b>(1 088)</b>
	Impôts sur les sociétés	2	17
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>771 650</b>	<b>613 495</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>745 968</b>	<b>612 243</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>25 662</b>	<b>1 252</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		





# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de **295 207** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **771 630** euros et un total **charges** de **745 968** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **25 662** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.  
Il a une durée de **12** mois.

## PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon le référentiel comptable applicable aux associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## PRINCIPALES METHODES UTILISEES

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage. (Règlement CRC 2005-09)

- Concessions brevets licences	3 ans
- Agencements & aménagements divers	7 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Autres fonds associatifs

En N-1, les fonds associatifs étaient composés de :

\* 11 385 € correspondant à une subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables (subvention de l'ADEME) - compte 102600

\* 4 264,12 € correspondant à une dévolution de la part de l'association PROGENER (dons des matériels et immobilisations de l'association liquidée en 2011) - compte 102500

\* 7 500 € correspondant à un apport BRETAGNE ACTIVE avec droit de reprise - compte 103400

En N, les fonds associatifs sont composés de :

\* 11 385 € correspondant à une subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables (subvention de l'ADEME) - compte 102600

\* 4 264,12 € correspondant à une dévolution de la part de l'association PROGENER (dons des matériels et immobilisations de l'association liquidée en 2011) - compte 102500

\* 2 500 € correspondant à un apport BRETAGNE ACTIVE avec droit de reprise - compte 103400

Cet apport du 28/03/2014 a été conclu pour une durée de 60 mois au taux de 0% avec un remboursement annuel de 5000€ par an versés trimestriellement.

## Fonds dédiés

En 2018, aucun fonds dédié n'a été constaté.

Des Fonds dédiés sont comptabilisés dès lors que des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis n'ont pu être réalisés conformément à l'engagement pris à leur égard en application du règlement CRC 99\_01.

## Engagements de retraite

En application du droit du travail, l'association est tenue lors du départ à la retraite d'un salarié de lui verser une indemnité. Le montant de ces indemnités ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

Le montant des engagements de retraite de l'ensemble des salariés à la clôture de l'exercice représente, charges sociales comprises (taux retenu = 41%), environ 7 080 €. (Ensemble des droits qui serait acquis lors du départ à la retraite (62,5 ans), calculé de manière actualisée (2%), pondéré par la probabilité de présence de salariés à cette date et réparti de manière linéaire au prorata de l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale estimée à la date de départ.)

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Tableau de suivi des effectifs

Effectifs	Au 31/12/2017	Entrées	Sorties	Au 31/12/2018
Cadres	3	1	1	3
Employés	10	5	5	10
Stagiaires	0			0
Service civique	0	0	0	0

## Comptabilisation des subventions

Les subventions sont comptabilisées dès l'attribution lorsqu'il n'y a pas de constions suspensives.

Les subventions conditionnées à la réalisation d'un niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées au prorata des dépenses réalisées.

Les principaux financeurs de l'exercice sont:

- SBAA: 176 K€
- LTM: 81 K€
- ADEME: 121 K€
- Région: 76K€
- SDE: 90 K€

## Autres informations

Les comptes de l'association sont présentés hors champ de la fiscalité. La loi de transition énergétique d'août 2015 a reconnu le rôle et les missions d'intérêt général confiées aux Agences Locales de l'Energie et du Climat.



# Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 788				1 788	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 788</b>				<b>1 788</b>	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 923				4 923	
	Instal., agencement, aménagement divers	9 102				9 102	
	Matériel de transport	12 308				12 308	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	46 208		6 104		13 211	39 101
	Emballages récupérables et divers			635		635	
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>72 540</b>		<b>6 739</b>		<b>13 845</b>	<b>65 434</b>	
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 344		900		8 244	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>7 344</b>		<b>900</b>		<b>8 244</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>81 672</b>		<b>7 639</b>		<b>22 089</b>	<b>67 222</b>	

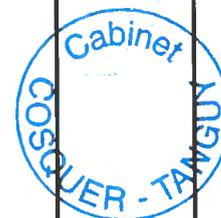
## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	1 788			1 788
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 788</b>			<b>1 788</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	2 289	985		3 274
Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 163	1 054		7 217
Matériel de transport	7 957	2 602		10 559
Matériel de bureau, mobilier	32 134	6 293	13 022	25 405
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>48 543</b>	<b>10 934</b>	<b>13 022</b>	<b>46 455</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 331</b>	<b>10 934</b>	<b>13 022</b>	<b>48 243</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	9 457			9 457	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		9 457			9 457
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		9 457			9 457

Dont dotations  
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

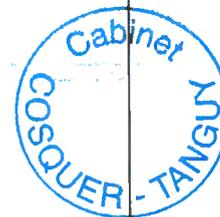
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	13 154	13 154	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	153 656	153 656	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4 197	4 197	
Charges constatées d'avances	566	566		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>171 573</b>	<b>171 573</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	187	187		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 761	4 761		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 782	18 782		
	Personnel et comptes rattachés	31 633	31 633		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 853	42 853		
	Impôts sur les bénéfices	2	2		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 731	1 731		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	898	898		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	8 076	8 076		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 332	4 332		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>113 256</b>	<b>113 256</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 731			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



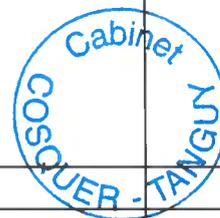
## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations	4 264			4 264
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	11 385			11 385
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	127 430	1 252		128 682
Résultat de l'exercice	1 252	25 662	1 252	25 662
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports	7 500		5 000	2 500
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</b>				
<b>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>151 831</b>	<b>26 915</b>	<b>6 252</b>	<b>172 493</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				



ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3	8	(4)	-55,84
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 772	4 380	(608)	-13,87
Dettes fiscales et sociales	49 807	48 160	1 647	3,42
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	6 840		6 840	
<b>TOTAL</b>	<b>60 422</b>	<b>52 547</b>	<b>7 875</b>	<b>14,99</b>

Intérêts courus sur emprunt au 31/12/2018	3.33 €
FNP honoraires CAC mission 2018	3144.00 €
FNP AJT copies 4ème trimestre 2018	595.15 €
FNP abonnement Télégramme 12/2018	33.00 €
Provision congés payés au 31/12/2018	31272.57€
Provision charges sur congés payés au 31/12/2018	14926.01€
Provision formation continue 2018	3608.18 €
Renovation/Cabine de fonds - à redistribuer	6840.00€



ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	154 856	103 568	51 289	49,52
<b>TOTAL</b>	<b>154 856</b>	<b>103 568</b>	<b>51 289</b>	<b>49,52</b>

PAR subvention ADEME EIE solde 2018	34730.54 €
PAR subvention ADEME VIR VOLT Aude solde 2018	16897.00 €
PAR subvention ADEME DIALOGIE 2017	2681.35 €
PAR subvention ADEME DIALOGIE 2018	4317.94 €
PAR subvention ADEME CEP4 2018	24137.10 €
PAR subvention REGION EIE solde 2018	10868.00 €
PAR subvention REGION CEP4 solde 2018	8840.00 €
PAR subvention CAH solde 2017	162.00 €
PAR subvention CAH solde 2018	880.00 €
PAR subvention ST BRIEUC AGGLO - Renovaction 2018	16400.00 €
PAR subvention LTM - CEP 2018	6567.20 €
PAR subvention LTM - SLIME/PRECA 2018	3600.00 €
PAR subvention LTM - PERF. ENERGETIQUE DE L'HABITAT 2018	49.00 €
PAR subvention FAP - SBAA 2018	1379.00 €
PAR subvention FAP - LTM 2018	1500.00 €
PAR subvention FAP - SLIME LTM 2018	4500.00 €
PAR subvention LTM - TEPCV 2018	15200.00 €
PAR subvention TBH - 2018	900.00 €
PAR subvention HOPITAL YVES LE FOLL - 2018	1800.00 €
PAR - ASP prime à l'emploi 2018	1199.99€



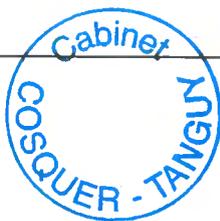
ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	566	556	10	1,77
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>566</b>	<b>556</b>	<b>10</b>	<b>1,77</b>

CCA maintenance AXIANS tél 01/01/2019-21/10/2019

565.50 €



ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	4 332	9 100	(4 768)	-52,40
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
<b>TOTAL</b>	<b>4 332</b>	<b>9 100</b>	<b>(4 768)</b>	<b>-52,40</b>

PCA cotisation 2019

10.00 €

PCA - SBAA - SLIME 2018

4322.00 €



**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT**

**Siège social : Centre Inter Administratif – Bâtiment B  
5 Rue du 71<sup>ème</sup> R.I.  
22000 SAINT-BRIEUC**

ΦΦΦΦΦ

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT****Centre Inter Administratif – Bâtiment B  
5 Rue du 71<sup>ème</sup> R.I.****22000 SAINT BRIEUC****Aux Adhérents,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**1. Avec Saint-Brieuc Armor Agglomération**

**Personne concernée :** Saint-Brieuc Armor Agglomération est administrateur de votre association

a. **Conseil en Energie Partage**

**Nature et objet :** Cotisation 2018 au titre de membre fondateur pour l'assistance des collectivités locales en conseil en maîtrise de l'énergie partagée sur les bâtiments publics conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre votre association et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

**Modalités :** Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention pour le Conseil en Energie Partage comptabilisée au titre de l'exercice 2018 de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à 45.224€.

b. Conseil en Energie Pour la Ville Centre

Nature et objet : Cotisation 2018 au titre de membre fondateur pour l'assistance des collectivités locales en conseil en maîtrise de l'énergie partagée sur les bâtiments publics conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre votre association et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Modalités : Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention pour le Conseil en Energie Pour la Ville Centre comptabilisée au titre de l'exercice 2018 de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à 14.000€.

c. « Planification Energétique »

Nature et objet : Saint-Brieuc Armor Agglomération verse à votre association une subvention au titre de la mise en œuvre d'une planification énergétique.

Modalités : Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention pour le dispositif Planification Energétique comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 7.000€.

d. Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)

Nature et objet : Saint-Brieuc Armor Agglomération verse à votre association une subvention au titre de du traitement des situations de précarité énergétique.

Modalités : Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le SLIME comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 32.000€.

e. RENOVATION

Nature et objet : Saint-Brieuc Armor Agglomération verse à votre association une subvention au titre de l'animation de la plateforme Renov'Action et de l'accompagnement individualisé des locataires et propriétaires concernés.

Modalités : Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le RENOVATION comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 82.000€.

## **2. Avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Cotes d'Armor**

**Personne concernée :** Le Syndicat Départemental d'Electricité des Cotes d'Armor est administrateur de votre association

**Nature et objet :** Subvention de fonctionnement

**Modalités :** Conformément à la convention cadre conclue le 16/07/2018 entre votre association et le SDE 22, la contribution financière forfaitaire comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 89.600 €.

## **3. Avec Lamballe Terre et Mer**

**Personne concernée :** Lamballe Terre et Mer est administrateur de votre association

### **a. Conseil en Energie Partage**

**Nature et objet :** Lamballe Terre et Mer verse une subvention à votre association dans le cadre de la mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé dont le territoire d'intervention est le périmètre de la communauté de communes de Lamballe conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre votre association et Lamballe Terre et Mer.

**Modalités :** Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention de Lamballe Terre et Mer pour le Conseil en Energie Partage comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 32.836€.

### **b. Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)**

**Nature et objet :** Lamballe Terre et Mer verse à votre association une subvention au titre du traitement des situations de précarité énergétique.

**Modalités :** Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention de Lamballe Terre et Mer pour le SLIME comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 18.000€.

### **c. Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat**

**Nature et objet :** Lamballe Terre et Mer verse à votre association une subvention au titre du soutien à la rénovation énergétique de l'habitat

**Modalités :** Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018, la subvention de Lamballe Terre et Mer pour le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 30.449€.

#### **4. Avec la commune de Langueux**

- Personne concernée :** La commune de Langueux est administrateur de votre association
- Nature et objet :** La commune de Langueux verse à votre association une cotisation annuelle.
- Modalités :** L'adhésion de la commune de Langueux comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 3.746€.

#### **5. Avec la commune de Andel**

- Personne concernée :** La commune de Andel est administrateur de votre association
- Nature et objet :** La commune de Andel verse à votre association une cotisation annuelle.
- Modalités :** L'adhésion de la commune de Andel comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 776€.

#### **6. Avec la commune de Saint-Alban**

- Personne concernée :** La commune de Saint-Alban est administrateur de votre association
- Nature et objet :** La commune de Saint-Alban verse à votre association une cotisation annuelle.
- Modalités :** L'adhésion de la commune de Saint-Alban comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1.049€.

#### **7. Avec la commune de Saint-Julien**

- Personne concernée :** La commune de Saint-Julien est administrateur de votre association
- Nature et objet :** La commune de Saint-Julien verse à votre association une cotisation annuelle.
- Modalités :** L'adhésion de la commune de Saint-Julien comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1.029€.

#### **8. Avec la commune de La Méaugon**

- Personne concernée :** La commune de La Méaugon est administrateur de votre association
- Nature et objet :** La commune de La Méaugon verse à votre association une cotisation annuelle.
- Modalités :** L'adhésion de la commune de La Méaugon comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1.280€.

## 9. Avec BSB Les Foyers

- Personne concernée :** BSB Les Foyers est administrateur de votre association
- Nature et objet :** BSB Les Foyers verse à votre association une subvention au titre d'une analyse et d'une étude des consommations énergétiques.
- Modalités :** Conformément à la convention annuelle d'application 2018, la subvention de BSB Les Foyers comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 8.000€.

## 10. Avec KERVAL

- Personne concernée :** KERVAL est administrateur de votre association
- Nature et objet :** KERVAL verse à votre association une subvention au titre de l'animation territoriale pour la transition énergétique
- Modalités :** Conformément à la convention annuelle d'application 2018, la subvention de KERVAL comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 6.300€.

**Fait à SAINT BRIEUC, le 09 Avril 2019**

Le Commissaire aux comptes  
**CABINET COSQUER TANGUY,**  
représenté par Magali COSQUER

